

Gaz de schiste : un rapport dévastateur

Le commissaire au développement durable vient de déposer un rapport dévastateur au sujet de la gestion gouvernementale de l'exploration et de l'exploitation du gaz de schiste. Arrimage non démontré avec les priorités d'action et les planifications territoriales, mise en place tardive de mécanismes gouvernementaux de participation des citoyens, démonstration insuffisante des bénéfices pour la société québécoise, mesures réglementaires qui minimisent les débours des entreprises, contrôles pratiquement inexistant du ministère des Ressources naturelles sur les travaux statutaires et contrôles insuffisants par les ministères.



Tels sont les faits saillants du document déposé mercredi à l'Assemblée nationale. Le rapport du commissaire au développement durable, Jean Cinq-Mars, fait partie du rapport 2010-2011 du vérificateur général du Québec, Renaud Lachance.

« Ces interventions [ministérielles] n'assurent pas que le développement du gaz de schiste s'effectue de façon durable, notamment parce qu'elles ne permettent pas l'atteinte d'un juste équilibre entre les intérêts de la société québécoise, des communautés locales et de l'industrie », peut-on y lire.

Au cours de la période des questions, le Parti québécois a affirmé que ses « pires craintes ont été confirmées » à la lecture du rapport. La vice-première ministre, Nathalie Normandeau, a regretté le fait que le PQ s'inspire désormais de l'« activiste » français « de gauche » José Bové pour déterminer ses prises de position en matière énergétique.